

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 6 JUIN 2024

#### DELIBERATION N° 2024-06-078-DR/FIN

Nomenclature : 7.1.2

#### OBJET : COMPTE DE GESTION 2023 - POLE DE SERVICES JEAN BERTIN

**Votants : 33**

**Abstention : 2**

M. Roblès et Mme  
Cassaing

**Votes exprimés: 31**

**Pour: 29**

**Contre : 2**

Mme Dacharry et M.  
Lataillade

L'an deux mille vingt quatre, le 6 juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme NOGARO, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme DACHARRY

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

|                   |             |                        |
|-------------------|-------------|------------------------|
| Mme DARRAMBIDE    | procuration | à Mme ORDUNA           |
| M. LESPADÉ        | procuration | à M. DUBERT            |
| M. GARANS         | procuration | à Mme PERIMONY-BENASSY |
| Mme BAULON        | procuration | à Mme TROISVALLETS     |
| M. FLEURENTDIDIER | procuration | à Mme DUPRE            |
| M. MIREMONT       | procuration | à M. CENDRES           |
| M. LORMAND        | procuration | à M. GONZALES          |
| Mme CASSAING      | procuration | à M. ROBLES            |

#### ABSENTS EXCUSÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. LATAILLADE

➤ Arrivée de M. LATAILLADE au point n° 2024-06-072-DGS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

|                                   |                                                                  |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Nombre de Conseillers en exercice | 33                                                               |
| Nombre de présents                | 24 en début de séance<br>25 à partir du point n° 2024-06-072-DGS |
| Nombre de pouvoirs                | 8                                                                |
| Nombre de votants                 | 32 en début de séance<br>33 à partir du point n° 2024-06-072-DGS |

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 du Pôle des Services, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion



dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différents secteurs budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

### **DELIBERE**

**DECLARE** que le compte de gestion du Pôle des Services dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

